



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 6 mai 2014

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 5 MAI 2014

Président: M. Vincent Grandjean

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2014:

1. 42 membres étaient présents, 10 excusés, 3 absents (MM. Jean-Marc Borloz, René-Clément Gay, Jean-Marie Weyer) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour modifié de la séance ;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 17 mars 2014 ;
4. Le Conseil Communal a refusé à la majorité le postulat de M. Patrick Hübscher ;
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le postulat de Mme Louise Schweizer Bucher. Le postulat est envoyé à la Municipalité pour rapport ;
6. La Municipalité a retiré le préavis municipal 04/2014, Modification du Règlement des Cimetières ;
7. Suite à une motion d'ordre déposée par M. Pierre Jaccard, le Conseil Communal a accepté à la majorité de poursuivre en prochaine séance l'examen du préavis municipal 05/2014, Modification du Règlement du Conseil Communal ;
8. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal 06/2014, Demande de crédit de CHF 419'000.— concernant la réfection du collecteur EU et le remplacement de la conduite communale ESP au chemin des Pins (seconde étape) ;
9. La Municipalité a retiré le préavis municipal 07/2014, Demande de crédit de CHF 267'000.— pour la réalisation d'un ascenseur dans le bâtiment du Centre Communal et Scolaire (CCS) d'Arzier.

La séance est levée à 23h41.

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 5 mai 2014.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Vincent Grandjean



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA